

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 10/12/2020

## L'ETAT S'ENGAGE AU CÔTÉ DES COLLECTIVITÉS POUR SÉCURISER LES ÉCOLES

via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

A la suite de l'attentat perpétré à Conflans-Sainte-Honorine à l'encontre de l'enseignant Samuel Paty, l'Etat a décidé de renforcer son engagement aux côté des collectivités et d'allouer des crédits supplémentaires à la sécurisation des établissements scolaires.

Dans le cadre de cet abondement, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), 22 dossiers ont été retenus pour un montant de 138 773 € dans le Morbihan.

Ces crédits supplémentaires, mis à disposition des collectivités territoriales ou des organismes de gestion des établissements, ont notamment permis l'installation d'alarmes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) au sein de 12 écoles primaires, l'équipement de caméras dans 4 établissements scolaires ainsi que la pose de clôtures et l'installation de barrières.

Au total depuis 2017, l'État dans le Morbihan a consacré 800 000€ à la sécurisation des établissements scolaires du département.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, instauré par l'article 5 de la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 a vocation à soutenir des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation conduites par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements ou les organismes publics ou privés.

Service de la Communication Interministérielle

Tél: 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57 Mél: pref-communication@morbihan.gouv.fr



